



Avis de poste à pourvoir

Chargé(e) d'aménagement économique

Service du développement économique

CARACTERISTIQUES DU POSTE

Filière : Administrative

Catégorie (A, B, C) : A

Cadre d'emploi : Attaché

Durée hebdomadaire : 39 h

Poste à pourvoir le : 01/03/2024

Description : Dinan Agglomération, 65 communes, près de 105 000 habitants, située entre Rennes et Saint-Malo, engagée dans une politique d'innovation pour la mise en œuvre de ses compétences, recrute au sein de son service du développement économique **un(e) chargé(e) d'aménagement économique**.

Contexte : Dinan Agglomération est un territoire dynamique qui accueille plus de 32.000 emplois. Elle gère 43 zones d'activités, réparties sur l'ensemble du territoire, accueillant près de 700 entreprises.

Dans le cadre de l'objectif du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), une stratégie d'aménagement économique a été adoptée en mars 2024 afin d'accueillir les entreprises dans un cadre de sobriété économique. Il s'agit de créer du nouveau foncier économique, non plus seulement en extension de Zones d'activités, mais en renouvellement urbain : friches, requalification et densification des ZA, villages d'entreprises ...

MISSIONS

Sous l'autorité la cheffe du service du développement économique, l'intéressé(e) sera chargé(e) d'assurer les missions suivantes :

- Travail sur la densification et le renouvellement urbain des Zones d'Activités ainsi que la reconversion de friches industrielles
- Extension et aménagement des ZA : étude et mise en œuvre de quelques extensions, procédures d'aménagement (permis d'aménager, ZAC...), requalification des ZA existantes
- Gestion des 43 ZA, en lien avec les services techniques
- Pilotage des Appels à Manifestation d'Intérêt pour la réalisation de villages d'entreprises
- Participation à l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI)
- Participation à la gestion de la Bourse des locaux : Recensement de l'offre en immobilier d'entreprises : Travail avec les commercialisateurs, propriétaires, communes...
- Participation aux dynamiques de revitalisation des centralités, sur la partie commerce et activités économique, en lien avec les communes
- Suivi de l'aménagement numérique du territoire : Fibre, Telecom...

- Participation à l'implantation d'entreprises, en lien avec le chargé de mission

PROFIL

- Connaissance du fonctionnement des zones d'activités, de l'aménagement économique et de la promotion immobilière
- Maîtrise des logiciels de cartographie
- Connaissance des collectivités locales et du fonctionnement d'une communauté d'agglomération
- Aptitudes relationnelles avec le monde économique
- Travail collaboratif avec les différents services de l'agglomération et partenaires extérieurs : techniques, juridique, urbanisme, affaires générales, Etat, Région...
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Force de proposition auprès de l'autorité territoriale
- Capacité de reporting
- Master en Aménagement, Urbanisme, Développement local

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

?

- Recrutement statutaire par voie de mutation ou de détachement ou à défaut par voie contractuelle pour une durée de 3 ans
- Régime indemnitaire afférent aux fonctions, action sociale (CNAS, chèques cadeau), participation à la protection sociale (complémentaire santé et prévoyance)
- Activités sportives et culturelles sur le temps du midi (via l'association « la Tribu » de Dinan Agglomération)
- 2 jours de télétravail possibles par semaine.
- Lieu de travail : Dinan

CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS

Candidature à adresser (lettre de motivation et CV) par courrier postal à l'attention de Monsieur Le Président de Dinan Agglomération, 8 Boulevard Simone Veil, CS 56357, 22106 DINAN cedex ou par mail recrutement@dinan-agglomeration.fr avant le 05/02/2025.

Personne à contacter : Nathalie Verdeille, cheffe du service du développement économique : n.verdeille@dinan-agglomeration.fr

Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. **Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.**